

# DÉLIBÉRATION



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 15 octobre 2020	Délibération n°2020/44– p1/2
Objet : <b>Approbation de la charte informatique</b>	
Nomenclature de télétransmission :	

<u>Nombre de membres</u>	<i>L'an deux mille vingt,</i>
En exercice :	<i>34</i>
Présents :	<i>22</i>
Votants :	<i>25</i>
Procurations :	<i>3</i>

*Le 15 octobre 2020 à vingt heures,*

*Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire, au Théâtre Roger LAFAILLE sis 11 avenue du Maréchal LECLERC – 94430 Chennevières-sur-Marne, en raison de la crise sanitaire et des distanciations nécessaires à la tenue des réunions, sous la présidence de Monsieur Hamza MOKHTARI, conseiller municipal de Chennevières-sur-Marne, représentant de GPSEA et Président du Syndicat.*

### Sont présents :

*Mmes Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, MM. Pierre-Alexandre BAUX, Joël PESSAQUE, Mme Frédérique HACHMI, MM. Hamza MOKHTARI, Jean-Raphaël SESSA, Muguet NGOMBE, Stéphane CHAULIEU (jusqu'au point 7 inclus), Philippe FISCHER, Mme Dominique HUMEZ, MM. Kévin TELLIER, Stéphane TOURNANT, Laurent CHARMOIS, Lucas TRIPIER, Marc COHEN, Pierre FERRERO, MM. Jean-Daniel AMSLER, Alain CATINAUD, Stéphane RABANY, Matthieu PIERRON, Alain TAMEGNON HAZOUME, Nassim BOUKARAOUN*

### Sont représentés :

*M. Clément TENDIL, pouvoir donné à M. Stéphane CHAULIEU*  
*Mme Florence TORRECILLA, pouvoir donné à Mme Dominique HUMEZ*  
*M. Cédric DAMIEN, pouvoir donné à Hamza MOKHTARI*  
*M. Stéphane CHAULIEU (à partir du point 8), pouvoir donné à Jean-Daniel AMSLER*

### Sont absents excusés :

*MM. Jacques DRIESCH, Ambroise TOIN, Eric FAIVRE, Christophe IPPOLITO, Mme Dominique DUROSELLE,*

### Sont absents :

*MM. Grégoire VERNY, Sylvain AUBERT, Philippe GOYHENECHÉ,*

## Le Comité,

**VU** le règlement (UE) 2016-679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractères personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD)

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

**VU** l'avis favorable, à l'unanimité, du comité technique en date du 11 septembre 2020,

**Considérant** les orientations stratégiques arrêtées par la collectivité visant à maintenir l'intégrité de son système d'information,

**Considérant** la volonté du syndicat d'être en mesure de garantir un niveau de performance satisfaisant à tous les utilisateurs des ressources informatiques,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**A l'unanimité**

Accusé de réception en préfecture  
094-259401099-20201015-DEL-2020-44b-DE  
Date de télétransmission : 22/10/2020  
Date de réception préfecture : 22/10/2020





**Article 1:** d'adopter la charte informatique, telle qu'elle est présentée en annexe, qui entrera en vigueur après accomplissement des formalités prévues à l'article L.5211-3.

**Article 2:** M. le Président, M. le Directeur général des services, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
Fait à La Varenne, le 21 octobre 2020

Le Président  
Hamza MOKHTARI

Accusé de réception en préfecture  
094-259401099-20201015-DEL-2020-44b-DE  
Date de télétransmission : 22/10/2020  
Date de réception préfecture : 22/10/2020

